

SlowUp

Norme slowUp

www.slowUp.ch



Promotion Santé
Suisse



Suisse Mobile

Suisse Tourisme.
MySwitzerland.com



Norme slowUp

Editeur:

Instance nationale des slowUp

- Fondation SuisseMobile
- Promotion Santé Suisse
- Suisse Tourisme

Auteur: Direction nationale slowUp

Traduction: Blaise Dériaz, Genève

Table des matières

Qu'est-ce qu'un slowUp ?	3
Qu'est-ce qu'un slowUp Mountain ?	5
Contacts	6
Organisation	7
Tâches l'instance nationale	8
Tâches de l'instance régionale	9
Exigences de qualité pour un slowUp	10
Exigences de qualité pour un slowUp Mountain	12
Marque et Corporate Design (CD)	13
Communication	14
Finances	15
Sponsoring	16

Qu'est-ce qu'un slowUp ?

slowUp – les journées découvertes régionales sans voitures

La recette des slowUp est aussi simple que convaincante: choisir environ 30 km de routes dans une contrée attrayante, les fermer pour une journée à tout trafic motorisé et prévoir un programme d'activités diverses le long du parcours. Cette recette aboutit à une fête bien différente des autres où chacun y trouve son compte dans une atmosphère joyeuse et dans une ambiance sans autos, qu'il soit jeune ou moins jeune, en groupe ou en famille, porté sur le mouvement ou la contemplation, en amoureux ou en solitaire.

Un slowUp se déroule un dimanche, en général de 10 à 17 heures.

Le parcours d'un slowUp est si possible à plat. Le rythme et la distance peuvent être choisis individuellement. Pour y aller et en revenir, le mieux est d'emprunter les transports publics.

L'idée vient d'Allemagne où il existe plus de 50 journées découvertes sans voitures. Le premier slowUp a eu lieu en 2000 au lac de Morat dans le cadre du projet "Human Powered Mobility" (HPM = mobilité à force humaine) d'Expo.02. Le second a suivi en 2002 au lac de Constance puis le troisième en 2003 au lac de Sempach. Il y en a eu 9 en 2005, y compris le Mountain Albula, une nouvelle forme de slowUp. Cette idée est devenue un événement national, l'un des plus grands sur le plan de la fréquentation. Chaque année maintenant, plus de 400'000 personnes participent aux slowUp. Le programme de 2013 comporte 19 manifestations réparties dans toute la Suisse.

La liste actualisée des dates et lieux est sous www.slowUp.ch.

L'instance nationale

La Fondation SuisseMobile et Suisse Tourisme ont lancé les slowUp en tant que répondants au niveau national. Depuis 2006, Promotion Santé Suisse est la troisième institution appartenant à l'instance nationale. A côté de la promotion de la mobilité douce, l'instance nationale contribue à promouvoir, par les slowUp, la santé de la population et le positionnement touristique des régions dans lesquelles ils se déroulent.

Les instances régionales

Les répondants des manifestations régionales, qui constituent une instance régionale, sont en général des associations particulières où sont représentés les autorités des communes, le commerce, les associations intéressées et les politiciens. L'organisation s'appuie en majeure partie du travail bénévole.

Le financement des slowUp

Le financement de chaque slowUp est en principe assuré par des partenaires régionaux. Dans la mesure du possible, les slowUp sont soutenus par Promotion Santé Suisse ainsi que des partenaires nationaux de financement. La plus grande partie des moyens financiers et des prestations de ces partenaires est dédiée au niveau régional et en complément à la coordination nationale du projet.

Un gain pour tous

Le succès n'arrive pas par hasard: les slowUp mobilisent les humains. Des dizaines de milliers de personnes passent une journée riche en vécu dans une région. Les médias imprimés, radiodiffusés et électroniques multiplient l'effet publicitaire par leurs titres positifs et leurs reportages illustrés. Aucune autre manifestation de Suisse n'attire autant de participants actifs et, en conséquence, contribue aussi à générer localement des revenus appréciables par le ravitaillement, les déplacements, l'équipement et l'hébergement.

Les partenaires associés au financement profitent d'une présence en contact direct avec un large public-cible. L'ensemble est inséré dans un environnement où le plaisir de la liberté, de la promotion active de la santé et des beaux paysages donnent le ton.

Assurance de la qualité

slowUp est une marque protégée. Celui ou celle qui veut organiser un slowUp doit présenter une requête accompagnée de la conception de la manifestation à l'instance nationale, et remplir certaines exigences de qualité. L'événement doit être garant d'une qualité élevée auprès des hôtes, communes et partenaires.

Qu'est-ce qu'un slowUp Mountain ?

La fascination des cols

La traversée d'un col alpin à vélo est une fascination aussi ancienne que la pratique du vélo elle-même. Cependant, les cyclistes doivent bien souvent aujourd'hui supporter le bruit, les gaz et les dangers du trafic motorisé. Il existe, au moins temporairement, un besoin de pouvoir franchir des cols en l'absence de véhicules à moteur.

Description

Un slowUp Mountain est une journée découverte active sur un col fermé au trafic motorisé. Le long du parcours, un programme d'activités diverses incite à s'arrêter. Ouvert à tous, un slow Mountain est néanmoins destiné à un public plus sportif en raison des efforts plus élevés que ceux sur un parcours classique. Parce que le lieu est éloigné des concentrations de populations et que la condition physique doit être meilleure, le nombre de participants attendus est compris entre 2000 et 6000 personnes.

Le premier slowUp Mountain a eu lieu le 4 septembre 2005 au col de l'Albula en tant que projet-pilote de l'instance nationale et d'un groupe d'initiants issus des organisations touristiques. Pour ce premier essai, la participation très diversifiée de 3000 personnes démontre qu'un tel besoin existe et que cette nouvelle forme de slowUp remplit également les objectifs fondamentaux qui sont visés. L'instance nationale a donc décidé d'intégrer les slowUp Mountain à la famille des slowUp.

Assurance de la qualité

Les exigences pour un slowUp Mountain sont en principe les mêmes que pour une manifestation classique. Le projet-pilote de l'Albula a cependant montré qu'il fallait tenir compte de quelques exigences de qualité supplémentaires ou adaptées ainsi que d'aspects organisationnels. Le chapitre "Exigences de qualité d'un slowUp Mountain" les indiquent.

Contacts

Instance nationale

Fondation SuisseMobile
Secrétariat slowUp
Spitalgasse 34
3011 Berne
Tél.: +41 (0)31 318 01 28
Fax: +41 (0)31 318 01 29
info@slowUp.ch
www.slowUp.ch

Direction slowUp

Christian Friker	Velobüro	062 205 99 00	christian.friker@slowUp.ch
Fredi von Gunten	Fondation SuisseMobile	031 318 01 28	fredi.vongunten@suissemobile.ch
Martin Gutbub	Fondation SuisseMobile	031 318 01 28	martin.gutbub@suissemobile.ch

Organisation

La **Fondation SuisseMobile, Promotion Santé Suisse et Suisse Tourisme** forment ensemble l'**instance nationale** des slowUp. C'est à cet organe qu'appartiennent les droits d'utilisation, le nom et le logo déposés «slowUp», qui ne peuvent être employés qu'avec une autorisation écrite. L'instance nationale est responsable de la stratégie des slowUp au niveau national. Elle a confié la mise en œuvre opérationnelle à la "Direction slowUp" de Fondation SuisseMobile qui coordonne les slowUp, s'assure de leur qualité et conseille les nouveaux organisateurs..

L'instance nationale resp. la Direction slowUp:

- est la destinataire des requêtes pour des slowUp; elle les approuve et conclut les contrats avec les instances régionales;
- verse si possible une contribution aux manifestations régionales et met à disposition un conseiller pour les nouveaux projets de slowUp;
- coordonne les principales interfaces entre les différentes slowUp;
- fixe les exigences de qualité et contrôle la qualité des réalisations;
- gère la communication nationale;
- est l'interlocuteur pour les questions de communication;
- cherche des partenaires nationaux pour le financement et crée des possibilités de contact entre sponsors et instances régionales.

L'**instance régionale** assume la responsabilité générale de son slowUp. Pour utiliser la marque slowUp, elle adresse à l'instance nationale une requête accompagnée de la conception de la manifestation.

L'instance régionale est responsable:

- de la requête d'organisation d'un slowUp adressée à l'instance nationale, accompagnée de la conception de la manifestation (contenu: répondants et organisation, contexte régional et programme cadre, calendrier, date de réalisation, parcours, programme, trafic et sécurité, attestation de responsabilité civile, budget, financement y compris sponsoring, communication y compris le plan de promotion avec délais);
- de l'obtention des autorisations cantonales et communales nécessaires;
- du financement et des comptes;
- de la communication régionale;
- de la réalisation;
- de l'évaluation et du rapport à l'intention de l'instance nationale.

Les détails sont réglés par un contrat, renouvelé chaque année, entre l'instance nationale et l'instance régionale.

Tâches l'instance nationale

Organisation

- Collaboration, réglée par contrat, entre la Fondation SuisseMobile, Promotion Santé Suisse et Suisse Tourisme.
- Délégation des tâches opérationnelles à la Fondation SuisseMobile qui met sur pied une Direction de projet et un Secrétariat.

Coordination générale

- Développement des slowUp en Suisse.
- Coordination au niveau national, p. ex. lieux et dates des manifestations.
- Examen et approbation des requêtes et des conceptions des instances régionales.
- Contrats avec les instances régionales.
- Mise à jour et diffusion de la présente norme et des directives (CD, sponsoring, etc.).
- Réunions avec toutes les instances régionales et les partenaires associés au financement

Communication

- Interlocuteur pour les milieux intéressés.
- Interlocuteur pour les instances régionales, en particulier pour la coordination de la communication nationale des dates, des lieux et des adresses de contact.
- Relations publiques à l'échelle nationale.
- Mise à disposition de matériel iconographique.
- Entretien du portail Internet www.slowUp.ch, liens vers les instances régionales, maintien d'une page dans Facebook.
- Contacts avec la Confédération, les cantons et les organisations nationales, au besoin avec d'autres manifestations ayant des thèmes analogues.

Finances et sponsoring

- Etablissement d'un budget.
- Développement de plates-formes de sponsoring destinées aux partenaires nationaux associés au financement.
- Recherche de partenaires nationaux pour le financement en vue de l'assurance de la qualité et de contributions aux coûts d'organisation des instances régionales.
- Coordination des partenaires nationaux associés au financement.
- Mise à disposition de plates-formes régionales de sponsoring destinées aux partenaires nationaux associés au financement.
- Décomptes.

Développement et évaluation

- Diffusion de l'idée.
- Evaluation et attribution de la licence aux nouveaux slowUp régionaux.
- Conseils aux instances régionales (en phase de démarrage).
- Promotion de l'échange d'expériences entre les instances régionales.
- Amélioration de la qualité sur la base des rapports finaux des instances régionales et de ses propres évaluations.
- Elaboration et mise à jour d'exigences de qualité, de la présente norme et des directives.

Tâches de l'instance régionale

Organisation

- Mise en place de l'organisation de l'instance régionale (requérant et partenaire contractuel par rapport à l'instance nationale).
- Constitution d'un comité d'organisation (CO).
- Intégration et coordination des partenaires et sponsors régionaux et locaux (autorités, organisations touristiques, économie, commerce, sponsors régionaux, médias, population).

Coordination générale

- Elaboration de l'idée et de l'avant-projet (étude de faisabilité).
- Obtention des autorisations auprès des autorités cantonales et communales.
- Préparation de la conception de la manifestation, partie intégrante de la requête adressée à l'instance nationale.
- Dépôt de la requête auprès de l'instance nationale.
- Organisation, réalisation et évaluation du slowUp.

Communication

- Information préalable dans la région (communes, population, organisations touristiques, entreprises, etc.).
- Désignation de la personne du CO responsable des contacts.
- Conception de la communication et plan de promotion.
- Partenariats régionaux avec les médias.
- Mise sur pied et exploitation de l'information régionale sur Internet avec lien vers le portail www.slowUp.ch.
- Information de la population une fois les autorisations obtenues.
- Signalisation routière en collaboration avec la police (routes fermées au trafic motorisé).
- Communication du programme de la journée.
- Coordination des mesures de communication avec l'instance nationale.
- Garantie de la présence de l'instance nationale et des partenaires nationaux associés au financement.
- Garantie de l'application correcte du contenu du CD en vigueur.

Finances et sponsoring

- Etablissement du budget (dépenses, recettes, trésorerie).
- Conception des plates-formes de sponsoring.
- Prospection de partenaires régionaux pour le financement.
- Comptes.

Développement et évaluation

- Contrôle d'efficacité, revue de presse et rapport final à l'instance nationale.
- Participation aux réunions de coordination de l'instance nationale.

Exigences de qualité pour un slowUp

L'instance nationale accorde le droit d'utiliser le logo et le nom slowUp pour autant que les exigences suivantes soient remplies:

Répondant et organisation

- Mise en place d'une instance régionale fiable.
- Constitution d'un CO clairement structuré et d'un secrétariat fonctionnel.
- Préparation de la requête complète à l'intention de l'instance nationale.

Date de réalisation et calendrier

- Réalisation annuelle à la même période (toute divergence envisagée par rapport à la date habituelle doit faire l'objet d'une demande préalable à l'instance nationale), un dimanche, en général de 10 à 17 heures.
- Absence de concurrence avec des slowUp déjà existants à la même période.
- Planification réaliste du programme et des délais.
- Point de non-retour clairement défini.

Parcours

- Tracé en grande partie sur des routes principales.
- Interdit à tout trafic de véhicules à moteur. Les éventuelles exceptions à accorder aux bordiers seront sous la surveillance de l'organe de sécurité et circuleront au maximum à 20 km/h. Les déplacements des véhicules de secours et d'urgence se feront selon les indications des autorités ayant accordé les autorisations. Les participants au slowUp y seront rendus attentifs de manière adéquate.
- Itinéraire «logique» pour les participants, si possible suivant un circuit.
- Longueur minimale recommandée: 25 km.
- Largeur minimale recommandée pour les routes: 6 mètres. Dérogation possible en fonction du nombre de participants, de la longueur de l'itinéraire et des particularités locales.
- Revêtement en dur sur toute la longueur, sans pavés dans les descentes (à cause des rollers et des trottinettes).
- Dénivellation inférieure à 50 mètres par 10 km et pentes n'excédant pas 6%.
- Le moins possible de passages à niveau et de croisements avec des routes non fermées.
- Signalisation en suffisance tant pour le parcours que pour l'accès depuis les gares les plus importantes.
- Indication d'un sens de circulation recommandé.
- Modifications de parcours sont à soumettre bien à l'avance à l'instance nationale.

Contexte régional et programme cadre

- Région intéressante sur le plan touristique et paysager.
- Offres culinaires, culturelles et sportives le long du parcours.
- Dossiers pour les villages (surfaces des stands, partenaires (pour le financement), personne responsable, raccordements, accès, etc.).

Transports, accès

- But: part la plus élevée possible en mobilité douce (MD) et en transports publics (TC) pour s'y rendre.
- S'appuyer sur les itinéraires de mobilité douce pour accéder à la région et les communiquer activement.
- Dessertes suffisantes par les transports publics, information à propos du chargement des vélos en self service.
- Location de vélos.

Conception pour le trafic motorisé

- Organisation des déviations.
- Disposition des aires de stationnement.
- Sécurisation des intersections, des routes non fermées et des endroits exposés.
- Annonce suffisamment à l'avance des routes fermées et des déviations.

Sécurité, service médical et de premiers secours

- Conception de la sécurité
- Information des hôpitaux, des services de secours et des médecins de garde dans le bassin versant du slowUp.
- Garantie d'accès aux véhicules de secours et d'urgence.
- Installation de postes de samaritains.

Assurances

- Vérification de la situation en matière d'assurances.
- Conclusion d'une assurance RC organisateur.

Ravitaillement

- Offre variée et suffisante aux ravitaillements.
- Spécialités régionales et vente directe de produits de la ferme.

Installations sanitaires et déchets

- Organisation des toilettes (nombre, emplacements, signalisation, pour les handicapés).
- Gestion des déchets (par exemple prévention, collecte et élimination des déchets).

Communication

- Conception de communication interne et externe (médias, instance nationale, partenaires, en particulier information à l'avance des autorités, de la population et des entreprises concernées de la région) et plan de promotion à l'attention de l'instance nationale.
- Application correcte du contenu du CD slowUp en vigueur.

Finances

- Base financière de l'instance régionale assurée.
- La politique de financement permet en général de constituer une réserve, les problèmes de liquidité doivent être évités.
- Les prescriptions légales sont respectées.

Sponsoring

- Plates-formes attrayantes destinées aux partenaires (financement et autres) distinguant par exemple entre principaux sponsors régionaux, sponsors régionaux, partenaires régionaux.
- Présence garantie pour les répondants de l'instance nationale et les partenaires nationaux associés au financement.

Développement et évaluation

- Etablissement d'un rapport final avec revue de presse (extraits).
- Instruments destinés à garantir la qualité et l'innovation.
- Evaluation, y compris le comptage des participants.

Exigences de qualité pour un slowUp Mountain

Les organisateurs d'un slowUp Mountain doivent respecter les exigences complémentaires ou différentes suivantes (voir aussi les chapitres slowUp Mountain et exigences de qualité pour un slowUp):

Parcours

- Les dénivellations totales et partielles ainsi que les pentes maximales de 6% ne s'appliquent pas aux slowUp Mountain.
- Un slowUp Mountain est destiné avant tout aux vélos.
- Il n'est pas recommandé d'accepter des engins assimilés à des véhicules (p. ex. rollers). Il faut envisager, dans le cadre de la conception de la sécurité, de les autoriser sur une partie du parcours ou sur un autre itinéraire.
- Des sports de descente ("downhill") ne devraient pas être pratiqués.

Circulation

- Toutes les questions de sécurité sont de grande importance et seront examinées en collaboration avec les organes de police.
- Il est difficile de recommander un sens de circulation pour un slowUp Mountain. C'est pourquoi des mesures de sécurité doivent être prises, avant tout dans les virages où la visibilité est mauvaise.

Sécurité, service médical et de premiers secours

- Conception de la sécurité
- Information suffisamment à l'avance des hôpitaux, des services de secours et des médecins de garde dans le bassin versant du slowUp.
- Mesures spécifiques de sécurité pour les véhicules à moteur de l'organisation (p. ex. accompagnement par des motos).
- Les véhicules de secours et d'urgence devraient circuler avec les feux clignotants bleus et le klaxon à deux tons.

Communication

- Communiquer que la condition physique doit être meilleure que pour un slowUp classique en utilisant systématiquement le logo et le terme slowUp Mountain.
- Faire clairement ressortir, dans tous les moyens de communication, que les risques sont plus grands lors d'un slowUp Mountain et que les participants sont aussi responsables de leur sécurité (prendre garde aux autres, adapter sa vitesse, porter un casque, respecter les règles de circulation et la signalisation, suivre les dispositions prises par l'organisation, etc.).

Marque et Corporate Design (CD)

Protection

La partie essentielle de l'identité des slowUp est leur label. Le nom et le logo sont protégés et appartiennent, avec le nom de domaine, aux membres de l'instance nationale. Sans la permission écrite cette dernière, la marque «slowUp» ne peut être utilisée ni seule ni comme composante de la publicité d'une autre marque touristique ou non touristique.

Utilisation par les répondants régionaux

L'utilisation de la marque slowUp requiert l'autorisation écrite de l'instance nationale. Le droit d'utiliser la marque slowUp implique en principe le paiement d'un droit de licence. L'instance nationale peut exonérer de ce droit de licence si sa situation financière le permet.

Les conditions pour l'utilisation de la marque par les partenaires des instances régionales seront fixées dans les contrats entre l'instance nationale et les instances régionales.

Application du CD slowUp

Le logo slowUp ne peut être utilisé que sous la forme prescrite par l'instance nationale. Pour l'utilisation du logo slowUp (avec les logos des répondants nationaux soit la Fondation SuisseMobile, Promotion Santé Suisse, Suisse Tourisme et les partenaires nationaux), le document Corporate Design (CD) contient des exemples d'application, précise le déroulement et indique les délais à respecter.

Communication

Communication externe

L'instance nationale soutient la communication de toutes les manifestations régionales par des plates-formes de communication supra-régionales. Le but est non seulement d'annoncer les différentes manifestations, mais aussi de faire connaître l'idée en général. Les moyens de communication de l'instance nationale sont entre autres:

- relations publiques,
- papillon slowUp (forme électronique)
- annonces de l'instance nationale dans les programmes régionaux,
- www.slowUp.ch et autres pages Internet des partenaires nationaux,

La page Internet www.slowUp.ch est l'unique accès aux slowUp. Des liens conduisent de là aux pages contenant les informations régionales. Les adresses de ces pages régionales des slowUp ne doivent pas être communiquées.

Les instances régionales s'occupent de la communication spécifique de leur slowUp par leurs propres moyens et plates-formes de communication. Ils publient les objectifs nationaux de slowUp et respectent les prescriptions contenues dans le contrat entre l'instance nationale et l'instance régionale.

Communication interne

Les instances régionales et l'instance nationale s'informent mutuellement de leurs activités.

L'instance nationale organise deux fois par année une réunion de coordination pour les instances régionales et les partenaires nationaux (financement et autres).

Les instances régionales sont tenues, pour les besoins de documentation, de transmettre les procès-verbaux de leur comité d'organisation ainsi que tout autre objet ou document essentiel pour l'organisation à la Direction slowUp.

Finances

Les instances régionales sont responsables du financement de leur slowUp. Elles sont soutenues par les partenaires nationaux. D'après les expériences, il faut partir avec un budget moyen de 150'000 francs dépendant des points suivants:

- si et dans quelle mesure les répondants régionaux (communes, organisations de tourisme et de planification, associations, etc.) participent à l'organisation (secrétariat, etc.);
- s'il est possible de recourir aux prestations propres d'organisations et d'institutions locales (canton, communes, associations, etc.) pour la réalisation (fermetures de routes, contrôle du trafic, personnel de sécurité, postes sanitaires, etc.);
- des mesures de communication adoptées (programme, publicité, etc.) et des contributions de sponsors qu'elles suscitent.

Postes importants du budget:

Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> • Charges de manifestations directes : Autorisations, signalisation, sécurité parcours, infrastructure, cérémonie d'ouverture, animations, frais de licence et suisa, assurance responsabilité civile d'organisateur, transports publics, ... • Marketing, communication : Site web, publicité/imprimés, médias, sponsoring, recherche de fonds, ... • Charges de personnel : Salaires, honoraires, indemnités, frais de personnel, charges sociales, ... • Charges d'administration : Assemblées, frais de locaux, matériel de bureau, logiciel, téléphone/fax, ports, frais de banque/CP, comptabilité, révision, assurances, ... • Amortissements, Taxes, TVA 	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisations des membres et des donateurs • Contributions publiques : Canton, communes, ... • Contributions sponsoring : Sponsors nationaux/régionaux/locaux, sponsors médias, ... • Produits de manifestations : Stands, annonces, merchandising, ... • Intérêts, produits des titres

Remarques:

- Il faut renoncer à percevoir toute taxe auprès des participants parce que la mise en œuvre serait difficile d'une part et, d'autre part, cela serait contraire à l'idée de départ des slowUp. En revanche, des actions de récolte de fonds sont envisageables (p. ex. tombola).
- Les recettes provenant du sponsoring, du merchandising et des annonces dans le programme ou d'autres sources sont soumises aux dispositions législatives concernant la taxe sur la valeur ajoutée.

Sponsoring

L'instance nationale recherche des partenaires nationaux pour le financement disposés à promouvoir et à soutenir financièrement l'idée des slowUp dans l'ensemble de la Suisse. L'engagement de partenaires nationaux associés au financement doit s'étendre sur plusieurs années, en règle générale sur au moins trois ans. A côté de cette activité de recherche de partenaires nationaux pour le financement, l'instance nationale s'efforce de coordonner les activités des instances régionales et de créer des canaux pour l'échange d'informations entre elles et les partenaires potentiels pour le financement.

Les partenaires nationaux associés au financement doivent couvrir le coût des tâches de l'instance nationale. Les instances régionales bénéficient d'un éventuel partenaire national pour le financement par:

- la communication au niveau national (canaux de communication des répondants nationaux et des partenaires nationaux associés au financement);
- la coordination et le contrôle de la qualité par l'instance nationale;
- des contributions financières directes;
- l'engagement, au niveau régional, des partenaires nationaux associés au financement;
- la notoriété accrue de la marque slowUp.

La directive concernant les plateformes de sponsoring précise les modalités de la présence, au niveau national et régional, des partenaires nationaux associés au financement.

Les instances régionales sont responsables du financement de leur slowUp (voir finances). A cet effet, elles recherchent des partenaires pour le financement et définissent les plates-formes de sponsoring adéquates (annonces, affiches, présence dans les villages de sponsors, distribution d'échantillons, bandes publicitaires, etc.), en respectant les directives nationales.

Une coordination entre l'instance nationale et les instances régionales est nécessaire puisque les partenaires nationaux associés au financement demandent en général l'exclusivité pour leurs branches. Il s'agit donc d'éviter des conflits potentiels entre partenaires nationaux et régionaux pour le financement. C'est pourquoi les instances régionales communiqueront au préalable à l'instance nationale les partenaires pour le financement qu'elles souhaitent contacter. Les éventuelles restrictions dans la recherche de partenaires pour le financement seront précisées dans les contrats entre l'instance nationale et les instances régionales.